

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 342-CX-1471

concernant l'engagement d'une conseillère ou conseiller en gestion des ressources humaines « secteur de la dotation » au Service des ressources humaines

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance d'un poste de conseillère ou conseiller en gestion des ressources humaines « secteur de la dotation » au Service des ressources humaines;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'engagement de madame Marie-Claude Roberge à titre de conseillère en gestion des ressources humaines « secteur de la dotation » au Service des ressources humaines, sous réserve de la réussite du test SEL, et ce, à compter du 13 décembre 2010;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Marie-Claude Roberge.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 342-CX-1472**

concernant l'adoption d'une grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 5.3.3 alinéas d) et e) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Maxime Rainville,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ABROGER** la résolution 333-CX-1425 du 7 décembre 2009 concernant l'adoption de la grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$;

**D'ADOPTER** la nouvelle grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 342-CX-1473**

concernant l'accord d'intention entre l'Université nationale autonome du Mexique et l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le projet d'accord d'intention;

**ATTENDU** les relations déjà établies entre des professeurs de l'Université nationale autonome du Mexique et l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les projets de collaboration entre les deux établissements;

**ATTENDU** la présence depuis 15 années à Gatineau de l'UNAM – Canada;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'accord d'intention entre l'Université nationale autonome du Mexique et l'Université du Québec en Outaouais;

**DE MANDATER** le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'accord d'intention;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum découlant de cet accord d'intention.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 342-CX-1474

concernant l'approbation du protocole d'entente cadre avec Greystone College of Business and Technology (Toronto) inc.

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente cadre avec Greystone College of Business and Technology (Toronto) inc.;

**ATTENDU** que la Loi de 2005 du gouvernement de l'Ontario portant sur les Collèges privés d'enseignement professionnel (CPEP) impose aux institutions privées offrant des programmes de formation professionnelle d'être enregistrées comme un collège, et que leurs programmes soient approuvés par le gouvernement de l'Ontario;

**ATTENDU** que le bureau de Toronto de l'International Language Schools of Canada est une institution privée d'enseignement professionnel et que celle-ci se nomme aussi, depuis le 26 octobre 2005, Greystone College of Business and Technology (Toronto) inc., ci-après nommée « GREYSTONE COLLEGE »;

**ATTENDU** que GREYSTONE COLLEGE est une école de langue reconnue, membre accréditée de Langues Canada (LC) et membre de l'Association de l'industrie de la langue (AILIA);

**ATTENDU** que GREYSTONE COLLEGE est un centre de formation reconnu par l'Université Cambridge (ESOL) offrant le programme de formation « Certificate in English Language Teaching to Adults (CELTA) »;

**ATTENDU** que la condition d'admission à la formation du Certificat en enseignement du français langue étrangère ou seconde (CEFLE) offerte par le GREYSTONE COLLEGE exige que l'étudiant soit détenteur d'un baccalauréat ou de l'équivalent;

**ATTENDU** que l'UQO a, depuis 2006, un protocole d'entente cadre avec le bureau de Montréal de l'International Language Schools, analogue à celui présenté ici avec le Greystone College of Business and Technology (Toronto) inc.;

**ATTENDU** que l'UQO est une université qui s'est développée, qui a grandi et qui a adapté ses programmes de façon à répondre aux besoins de sa clientèle, tout en prenant en considération les caractéristiques de sa région;

**ATTENDU** que dans le cadre de sa mission, l'UQO développe des partenariats avec le milieu;

**ATTENDU** que les deux parties signifient leur intérêt à collaborer et à démarrer la présente entente de partenariat;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 342-CX-1474**

concernant l'approbation du protocole d'entente cadre avec Greystone College of Business and Technology (Toronto) inc.

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le protocole d'entente cadre entre Greystone College of Business and Technology (Toronto) inc. et l'Université du Québec en Outaouais;

**DE MANDATER** le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum découlant de cette entente cadre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 342-CX-1475

concernant l'achat d'un système de profilométrie dans le cadre du projet FCI intitulé « *Infrastructure for "Laboratory-on-the-fiber" Photonic Sensor Research and Development* »

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le versement d'une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation pour l'acquisition d'une infrastructure de recherche;

**ATTENDU** la recommandation du responsable des approvisionnements concernant l'adjudication d'un contrat d'achat;

**ATTENDU** la dérogation de la politique d'achat signée par le vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** l'article 5.3.3 c du Règlement de régie interne de l'UQO;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par monsieur Yves Dupont,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer au nom de l'UQO la demande d'achat relative à l'achat de l'équipement appelé « *Optical Profiler System* » auprès de la compagnie *Systems for Research Inc.* pour un montant de 135 745,42 \$ CDN (incluant le retour de taxes), dans le cadre de la subvention versée par la FCI pour le projet « *Infrastructure for "Laboratory-on-the-fiber" Photonic Sensor Research and Development* ».

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 342-CX-1476

concernant l'approbation du protocole d'entente cadre international entre l'Institut supérieur des sciences infirmières (ISSI – Sousse) de l'Université de Sousse en Tunisie et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les relations déjà établies entre l'Université du Québec en Outaouais et l'ISSI – Sousse;

**ATTENDU** la possibilité d'échanges d'étudiants et de collaborations de recherche entre les deux établissements;

**ATTENDU** l'entente de 2008 liant l'UQO et l'ISSI – Sousse;

**ATTENDU** la volonté de mise à jour de cette entente;

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente cadre;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le protocole d'entente cadre entre l'Institut supérieur des sciences infirmières (ISSI - Sousse) de l'Université de Sousse en Tunisie et l'Université du Québec en Outaouais, lequel vient remplacer l'entente existante convenue en 2008;

**DE MANDATER** le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre international;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum découlant de cette entente cadre.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général